



# Concepts de sélection 2021

Approuvés par 28 octobre 2020

Actualisation le 11 janvier 2021

Commission Sport de performance  
Haus des Sports  
Talgut-Zentrum 27  
3063 Ittigen

E-Mail: [leistungssport@swiss-athletics.ch](mailto:leistungssport@swiss-athletics.ch)

## Table des matières

<b>1. Principes de sélection</b> .....	3
<b>1.1. But</b> .....	3
<b>1.2. Conditions pour être sélectionné</b> .....	3
<b>1.3. Commission de sélection</b> .....	3
<b>1.4. Déroulement de la sélection</b> .....	4
<b>1.5. Encadrement aux grandes manifestations</b> .....	4
<b>1.6. Participation aux frais</b> .....	4
<b>2. Championnats internationaux d'athlétisme Femmes et Hommes</b> .....	5
<b>2.1. Championnats d'Europe en salle ; 04 – 07.03.2021, Torun/POL</b> .....	5
<b>3. Championnats internationaux d'athlétisme des catégories Jeunesse</b> .....	7
<b>3.1. CE U23 ; 08-11.07.2021, Bergen/NOR</b> .....	7
<b>3.2. CE U20 ; 15-18.07.2021, Tallinn/EST</b> .....	9
<b>3.3. CM U20; 17-22.08.2021, Nairobi (KEN)</b> .....	11
<b>3.4. CE U18 ; 26-29.08.2021, Rieti (ITA)</b> .....	13
<b>4. Autres championnats internationaux</b> .....	15
<b>4.1. World Athletics Relays; 01-02.05.2021, Silesia (POL)</b> .....	15
<b>3.4 CE Team ; 19-20.06.2021, Cluj-Napoca (ROM)</b> .....	16

# 1. Principes de sélection

## 1.1. But

Le présent document contient les concepts de sélection pour l'année 2020. Actuellement certains concepts manquent encore. Le document sera complété dès que les directives internationales seront connues.

## 1.2. Conditions pour être sélectionné

- (1) L'athlète<sup>1</sup> est en possession d'une licence Swiss Athletics valable au moment de la sélection.
- (2) L'athlète a le droit de représenter la Suisse aux championnats internationaux ([World Athletics Eligibility Rules](#)).
- (3) L'athlète possède une convention d'athlète signée. Les athlètes sélectionnés, qui ne font pas partie d'un groupe de promotion, acceptent, avec leur sélection, les dispositions de la convention d'athlète. Celle-ci leur sera envoyée sous une forme neutralisée avec la décision de sélection.
- (4) Les relayeurs ont conclu une convention avec Swiss Athletics (convention de relais), qui règle les buts du relais et les éventuelles participations individuelles des relayeurs et fixe les mesures de relais prévues.
- (5) Si plusieurs participations (y compris relais) sont possibles, la commission de sélection tient compte dans sa décision – sur la base de la proposition de sélection – de leur compatibilité et des perspectives de succès.
- (6) L'athlète a rempli resp. confirmé, si demandé, les exigences de sélection correspondantes (voir chap. 2-5) pendant la période de qualification fixée.
- (7) L'athlète a réalisé l'exigence de performance en conformité avec les règles internationales de compétition (World Athletics Competition Rules und European Athletics Entry Standards & Conditions).
- (8) L'athlète a remis l'auto-déclaration médicale.
- (9) L'athlète a rempli les obligations fixées dans l'auto-déclaration médicale.
- (10) L'athlète a accompli le programme E-Learning „I run clean» d'European Athletics».
- (11) L'athlète respecte le code de conduite des athlètes de Swiss Athletics.

## 1.3. Commission de sélection

- (1) La commission de sélection de Swiss Athletics est composée de sept membres et est responsable en exclusivité de la sélection à toutes les grandes manifestations internationales (y.c. hors stade) de World Athletics et European Athletics. Elle a le droit de décider d'une sélection dans le cadre des directives du présent règlement.
- (2) Quand il s'agit de Jeux olympiques, Youth Olympic Games (YOG), European Youth Olympic Festivals (EYOF), World University Games, Jeux de la francophonie et Military World Games elle soumet les propositions de sélection à Swiss Olympic resp. à la fédération faitière compétente.
- (3) Le président ainsi que le chef Sport de performance de Swiss Athletics sont des membres atitrés de la commission de sélection.

---

<sup>1</sup> Cette appellation inclut aussi bien la forme masculine que féminine. On renonce aux doubles dénominations uniquement pour des raisons de clarté.

*Membres de la commission de sélection :*

- Jacky Delapierre (président de la commission)
- Matthias Gredig
- Andreas Hediger
- Daniel Vögeli
- Pablo Cassina
- Chef Sport de performance Swiss Athletics: Philipp Bandi
- Chef Jeunesse Swiss Athletics: Karin Schnüriger
- Président Swiss Athletics: Christoph Seiler

#### **1.4. Déroulement de la sélection**

- (1) Le chef Sport de performance détient l'unique droit de proposer des athlètes individuels et des équipes de relais pour la sélection. Avant de soumettre des propositions, il contrôle si les conditions de sélection sont remplies (voir 1.2.).
- (2) Le coach de relais nomme les relayeurs (y compris les remplaçants) – en accord avec le chef Sport de performance – avant la sélection.
- (3) La commission de sélection étudie l'exactitude formelle des propositions et décide des sélections à la date de la sélection fixée à l'avance.
- (4) Si dans une discipline le nombre d'athlètes sélectionnables est plus élevé que le nombre d'athlètes pouvant participer, la décision de sélection (y.c. la décision d'inscrire des remplaçants) se base sur la capacité de performance en droit d'être attendue à la manifestation cible. La proposition de sélection du chef Sport de performance repose sur l'expertise de l'entraîneur chef resp. de l'entraîneur national respectif.
- (5) Le président de la commission de sélection décide de la manière utilisée pour annoncer et à la rigueur justifier les décisions de sélection aux athlètes concernés.
- (6) Après l'avoir transmise personnellement à l'athlète concerné, la décision de sélection sera publiée sur la page d'accueil de Swiss Athletics.
- (7) La commission de sélection peut annuler des sélections en cas de blessures, de capacité de performance/état de forme insuffisant, négligences en matière de respect des obligations en relation avec l'auto déclaration médicale ainsi qu'en cas de non-respect du code de conduite (voir 1.2.).
- (8) Des sélections ultérieures sont possibles dans le cadre des contraintes de date.

#### **1.5. Encadrement aux grandes manifestations**

Le team des conseillers est composé sur la base des athlètes sélectionnés. Il est en premier lieu composé d'entraîneurs nationaux et est nommé par la commission de sélection au moment de la sélection

#### **1.6. Participation aux frais**

Swiss Athletics peut facturer une participation raisonnable aux frais occasionnés (voyage, logement) aux athlètes sélectionnés.

## 2. Championnats internationaux d'athlétisme Femmes et Hommes

### 2.1. Championnats d'Europe en salle ; 04 – 07.03.2021, Torun/POL

European Athletics a fixé des limites pour les CE en salle 2021 (voir 2.1.6.) (exception concours multiple et relais).

#### 2.1.1. Participants

- (1) Trois athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ceux-ci se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (voir 2.1.2./2.1.3.).
- (2) Un quatrième athlète peut être inscrit comme remplaçant, dans la mesure où il a également rempli les exigences.
- (3) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits par relais.
- (4) Les athlètes nés après le 31.12.2003 n'ont pas le droit de participer à la discipline du lancer du poids des hommes.
- (5) Les athlètes nés après le 31.12.2005 n'ont pas le droit de participer.

#### 2.1.2. Sélection dans les disciplines individuelles

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il remplit au moins 1 des 3 points suivants :

- (1) Il a réalisé une limite CE en salle (voir 2.1.6.) pendant la période de qualification correspondante (voir 2.1.4.). Les limites peuvent être réalisées aussi bien comme performances en indoor qu'en outdoor. Pour les disciplines de course, les limites indoor et outdoor sont différentes.
- (2) Les athlètes qui ont réussi la limite en 2020 (indoor et/ou outdoor) doivent la confirmer avec une performance adéquate durant la saison en salle 2021. En outre, pour la sélection les critères supplémentaires suivants sont pris en compte pour l'évaluation :
  - Capacité de performance attendue à l'événement cible
  - Pas de limitations qui affectent la préparation de l'événement cible et/ou le but
  - Courbe de forme

Ces athlètes déposent jusqu'au 15 décembre 2020 une candidature écrite auprès de [leistungssport@swiss-athletics.ch](mailto:leistungssport@swiss-athletics.ch) pour la préparation des CE en salle. Si aucune candidature n'est déposée dans les délais, la limite doit être réalisée dans le cadre de la saison 2021.

- (3) Il est invité par European Athletics comme un des 12 athlètes du groupe de participants au concours multiple qui est composé comme suit :
  - a. 6 athlètes des European Best List Outdoor 2019 et 2020 cumulée
  - b. 6 athlètes de l'European Best List Indoor 2021

Pour la décision de sélection il faut tenir compte de ce qui suit :

Si plus de 3 athlètes ont réalisé la limite, la proposition du directeur technique sera basée sur la prétention de laisser participer à l'événement cible les athlètes avec les meilleures chances de succès. L'évaluation est basée notamment sur la performance, la constance, la courbe de forme et les affrontements directs.

### 2.1.3. Sélection d'un relais

- (1) Un relais est considéré comme sélectionnable, s'il est invité par European Athletics comme un des 6 relais. Pour cela il faut faire partie des 3 meilleurs relais de l'European Best List Outdoor 2019 et 2020 cumulée et des 2-3 nations avec les meilleurs temps individuels sur 400m de la saison en salle 2021.
- (2) Existence d'un concept de relais déposé par l'entraîneur chef jusqu'au 30.11.2020.

### 2.1.4. Période de qualification

- (1) 60m sprint et 60m haies : 01.01.2021 au 21.02.2021
- (2) Toutes les autres disciplines : 01.01.2020 au 21.02.2021

### 2.1.5. Date de sélection

Mardi, 23.02.2021

### 2.1.6. Limites CE en salle

Femmes		Discipline	Hommes	
Indoor	Outdoor		Indoor	Outdoor
7.40	11.15 (100m)	<b>60m</b>	6.77	10.20 (100m)
53.75	52.00	<b>400m</b>	47.60	46.00
2:05.50	2:02.00	<b>800m</b>	1:49.00	1:46.00
4:17.00	4:09.00	<b>1'500m</b>	3:45.00	3:37.00
9:10.00	8:53.50	<b>3'000m</b>	8:00.00	7:43.50
8.25	13.05 (100H)	<b>60H</b>	7.88	13.60 (110H)
1.96m		<b>Hauteur</b>	2.28m	
4.61m		<b>Perche</b>	5.72m	
6.80m		<b>Longueur</b>	8.05m	
14.30m		<b>Triple</b>	16.95m	
18.20m		<b>Poids</b>	20.85m	
Top 12 athletes		<b>Conc. multiple</b>	Top 12 athletes	
Top 6 teams		<b>4x400</b>	Top 6 teams	

#### 2.1.1. Dates prévues pour le voyage

Aller : Mardi, 02.03.2021 (saut en hauteur Hommes, saut en longueur Hommes, lancer du poids Femmes, 3000m Femmes, 1500m Hommes)

Mercredi, 03.03.2021

Retour : Lundi, 08.03.2021

### **3. Championnats internationaux d'athlétisme des catégories Jeunesse**

#### **3.1. CE U23 ; 08-11.07.2021, Bergen/NOR**

##### *3.1.1. Dispositions générales*

Les exigences d'European Athletics ont été reprises pour les athlètes qui peuvent participer pour la première fois à des CE U23 (années de naissance 2000 et 2001). Pour l'année de naissance U23 la plus âgée (1999), des limites plus sévères sont appliquées. Du point de vue de Swiss Athletics elles reflètent de manière plus adéquate les exigences de performance internationales spécifiques à l'âge et montrent la voie de développement vers la réalisation de la limite CE.

##### *3.1.2. Participants*

- (1) Les athlètes nés en 1999, 2000 et 2001 ont le droit de participer.
- (2) Jusqu'à 3 athlètes resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection.

##### *3.1.3. Sélection dans les disciplines individuelles*

- (3) Un athlète est considéré comme sélectionnable, si pendant la période de qualification correspondante (voir 1.1.5.) il remplit une limite CE U23 (voir 1.1.7).
- (4) La commission de sélection peut sélectionner des athlètes (année 1999) ayant réussi la limite 2000/01, dans la mesure où les athlètes ont un potentiel de finale.

Pour la décision de sélection, il faut tenir compte de ce qui suit :

Si plus de 3 athlètes ont réalisé la limite, la proposition du directeur technique se base sur l'idée de faire participer les athlètes ayant les meilleures chances de succès à la manifestation cible. L'évaluation sera notamment basée sur la performance, la constance, la courbe de forme et les affrontements directs.

##### *3.1.4. Sélection des relais*

- (5) Un relais est considéré comme sélectionnable, si au moment de la sélection il peut prouver un potentiel de finale.
- (6) Les membres d'un relais qui sont aussi qualifiés dans des disciplines individuelles, ont la possibilité de s'aligner au maximum dans une discipline en plus du relais.
- (7) L'entraîneur chef doit déposer un concept de relais jusqu'au 31.12.2020

##### *3.1.5. Périodes de qualification*

Pour toutes les disciplines : 01.04.2020 au 27.06.2021

##### *3.1.6. Date de la sélection*

Dimanche, 27.06.2021

3.1.7. Limites CE U23

<b>Femmes</b>		<b>Discipline</b>	<b>Hommes</b>	
<b>An. 1999</b>	<b>An. 2000/01</b>		<b>An. 1999</b>	<b>An. 2000/01</b>
11.65	11.80	<b>100m</b>	10.45	10.50
23.75	24.20	<b>200m</b>	21.10	21.30
54.00	55.00	<b>400m</b>	47.15	47.60
2:05.50	2:08.00	<b>800m</b>	1:48.50	1:49.00
4:18.50	4:25.00	<b>1'500m</b>	3:44.00	3:45.00
16:25.00	16:40.00	<b>5'000m</b>	14:05.00	14:10.00
35:05.00	36:00.00	<b>10'000m</b>	29:50.00	30:05.00
13.60	14.05	<b>100/110m H</b>	14.05	14.50
59.20	60.75	<b>400m H</b>	51.90	52.50
10:18.00	10:36.00	<b>3'000m steeple</b>	8:57.50	9:05.00
1:46:00	1:48.00	<b>20km marche</b>	1:27.00	1:30.00
1.83m	1.81m	<b>Hauteur</b>	2.18m	2.16m
4.20m	4.05m	<b>Perche</b>	5.30m	5.25m
6.30m	6.20m	<b>Longueur</b>	7.67m	7.60m
13.30m	12.80m	<b>Triple</b>	15.90m	15.55m
15.30m	14.50m	<b>Poids</b>	18.20m	17.60m
52.50m	48.50m	<b>Disque</b>	56.00m	54.00m
63.00m	61.00m	<b>Marteau</b>	68.20m	66.00m
53.50m	51.00m	<b>Javelot</b>	74.00m	72.00m
5'550	5'500	<b>Concours multiple</b>	7'400	7'300
Potentiel de finale		<b>Relais</b>	Potentiel de finale	

3.1.8. Dates de voyage prévues

Aller : Mardi, 06.07.2021

Retour : Lundi, 12.07.2021



## **3.2. CE U20 ; 15-18.07.2021, Tallinn/EST**

### *3.2.1. Participants*

- (1) Les athlètes nés en 2002, 2003, 2004 et 2005 ont le droit de participer
- (2) Jusqu'à 3 athlètes individuels resp. un relais par discipline et nation ont le droit de participer, dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (1.2.2./1.2.3.).

### *3.2.2. Sélection dans les disciplines individuelles*

- (3) Un athlète est considéré comme sélectionnable, si pendant la période de qualification correspondante (voir 1.2.4.) il remplit une limite CE U20 (voir 1.2.6.).
- (4) Les résultats réalisés lors d'un meeting à définir fin juin/début juillet compteront particulièrement pour la sélection dans les disciplines 100m, 200m, 100/110m haies. Les candidats de ces disciplines ont l'obligation de participer à cette compétition. Les exceptions doivent être approuvées par l'entraîneur chef Sprint/Haies.
- (5) Les athlètes qui participent aux CE U18 (26-29.08.2020), ne peuvent pas se qualifier pour les CE U20. Les engagements avec le relais 4x100m font exception, dans lequel cas une participation dans une discipline individuelle n'est pas possible.
- (6) Les athlètes qui participent à l'Universiade (23 - 28.08.2020), ne peuvent pas se qualifier pour les CE U20.

Pour la décision de sélection, il faut tenir compte de ce qui suit :

Si plus de 3 athlètes ont réalisé la limite, la proposition du directeur technique se base sur l'idée de faire participer les athlètes ayant les meilleures chances de succès à la manifestation cible. L'évaluation sera notamment basée sur la performance, la constance, la courbe de forme et les affrontements directs.

### *3.2.3. Sélection des relais*

- (7) Un relais est considéré comme sélectionnable, si au moment de la sélection il peut prouver un potentiel de finale.
- (8) Les membres d'un relais qui sont aussi qualifiés dans des disciplines individuelles, ont la possibilité de s'aligner au maximum dans une discipline en plus du relais.
- (9) L'entraîneur chef doit déposer un concept de relais jusqu'au 31.12.2020

### *3.2.4. Périodes de qualification*

Pour toutes les disciplines : 01.04.2021 au 04.07.2021

### *3.2.5. Date de la sélection*

Dimanche, 04.07.2021

### 3.2.6. Limites CE U20

<b>Femmes</b>	<b>Discipline</b>	<b>Hommes</b>
11.90	<b>100m</b>	10.65
24.30	<b>200m</b>	21.53
55.45	<b>400m</b>	48.20
2:08.30	<b>800m</b>	1:51.00
4:26.40	<b>1500m</b>	3:49.00
9:48.20	<b>3000m</b>	8:23.00
17:15.00	<b>5'000m</b>	14:37.50
52:00.00	<b>10'000m marche</b>	46:00.00
13.97	<b>100/110m H</b>	14.25 (0.991m)
61.00	<b>400m H</b>	53.50
10:50.00	<b>3'000m steeple</b>	9:15.00
1.79m	<b>Hauteur</b>	2.12m
4.00m	<b>Perche</b>	5.05m
6.10m	<b>Longueur</b>	7.35m
12.75m	<b>Triple</b>	15.05m
13.75m	<b>Poids</b>	17.75m (6kg)
47.50m	<b>Disque</b>	54.50m (1.75kg)
57.50m	<b>Marteau</b>	69.00m (6kg)
49.60m	<b>Javelot</b>	67.50m
5'250	<b>Concours multiple</b>	7'150
Potentiel de finale	<b>4x100m</b>	Potentiel de finale
Potentiel de finale	<b>4x400m</b>	Potentiel de finale

### 3.2.7. Dates de voyage prévues

Aller : Mardi, 13.07.2021

Retour : Lundi, 19.07.2021

### **3.3. CM U20; 17-22.08.2021, Nairobi (KEN)**

#### *3.3.1. Dispositions générales*

En 2021 en raison de la situation extraordinaire, un championnat du monde et un championnat d'Europe sont prévus pour la catégorie U20. En 2021 Swiss Athletics mise sur les CE U20 et enverra aux CM U20 uniquement les athlètes avec un potentiel de Top 8. Pour cette raison des limites différentes ont été définies. À partir de 2022, quand il n'y aura à nouveau qu'une grande manifestation U20 par année, Swiss Athletics reprendra à nouveau les limites de World Athletics.

#### *3.3.2. Participants*

- (1) Les athlètes nés en 2002, 2003, 2004, 2005 ont le droit de participer.
- (2) Jusqu'à deux athlètes resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (1.3.2./1.3.3.).
- (3) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits par relais.
- (4) Un athlète peut au maximum s'aligner dans deux disciplines (y.c. relais). Par conséquent, un athlète engagé dans un relais ne peut s'aligner que dans une discipline. Si aucun relais n'est sélectionné, un athlète a la possibilité de participer à deux disciplines.
- (5) Les athlètes qui participent aux CE U18 (26-29.08.21) ne peuvent pas se qualifier pour les CM U20.

#### *3.3.3. Sélection dans les disciplines individuelles*

Un athlète est considéré comme sélectionnable si pendant la période de qualification correspondante (voir 1.3.5.) il réalise une limite CM U20 (voir 1.3.7.) et fournit un certificat de performance correspondant aux CE U20.

Si plus de deux athlètes ont réalisé une limite, la proposition du directeur technique se base sur la performance, la constance, la courbe de forme et les affrontements directs. Un troisième athlète peut être inscrit comme remplaçant. La décision de sélection est ensuite prise à la date définitive de sélection.

#### *3.3.4. Sélection des relais*

Un relais est considéré comme sélectionnable s'il possède un potentiel de finale au moment de la sélection.

#### *3.3.5. Périodes de qualification*

Pour toutes les disciplines : 01.04.2021 au 18.07.2021

#### *3.3.6. Date de la sélection*

Jeudi, 22.07.2021

### 3.3.7. Limites CM U20

<b>Femmes</b>	<b>Discipline</b>	<b>Hommes</b>
11.51	<b>100m</b> (64)	10.33
23.45	<b>200m</b> (64)	20.85
52.75	<b>400m</b> (56)	46.20
2:04.50	<b>800m</b> (48)	1:48.20
4:17.00	<b>1'500m</b> (45)	3:43.00
9:18.00	<b>3'000m</b> (20)	8:12.00
16:15.00	<b>5'000m</b> (18)	14:05.00
10:12.00	<b>3'000m steeple</b> (30)	8:54.00
13.45	<b>100mH</b> (56)	
	<b>110mH</b> (56)	13.59 (0.991m)
58.00	<b>400mH</b> (56)	50.85
47:10.00	<b>10'000m marche</b> (34)	41:50.00
1.85	<b>Hauteur</b> (28)	2.19
4.20	<b>Perche</b> (28)	5.30
6.35	<b>Longueur</b> (28)	7.80
13.25	<b>Triple</b> (28)	16.00
15.75	<b>Poids</b> (28)	19.50(6kg)
53.50	<b>Disque</b> (28)	60.00 (1.75kg)
61.50	<b>Marteau</b> (28)	72.30 (6kg)
54.00	<b>Javelot</b> (28)	73.50
5600	<b>Concours multiple</b> (24)	7350
Potentiel de finale	<b>4x100</b> (24)	Potentiel de finale
Potentiel de finale	<b>4x400</b> (24)	Potentiel de finale

### 3.3.8. Dates de voyage prévues

Aller : Dimanche, 15.08.2021

Retour : Lundi, 23.08.2021

### **3.4. CE U18 ; 26-29.08.2021, Rieti (ITA)**

#### *3.4.1. Participants*

- (1) Les athlètes nés en 2004 et 2005 ont le droit de participer.
- (2) Jusqu'à 2 athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (1.4.2/1.4.3.).
- (3) Un athlète peut au maximum s'aligner dans une discipline et le relais.

#### *3.4.2. Sélection dans les disciplines individuelles*

- (1) Un athlète est considéré comme sélectionnable si pendant la période de qualification correspondante (voir 1.3.4.) il a réalisé une limite CE U18 (voir 1.3.6.).
- (2) Si plus de deux athlètes ont réalisé une limite, la proposition du directeur technique se base sur la performance, la constance, la courbe de forme et les affrontements directs. Un troisième athlète peut être inscrit comme remplaçant. La décision de sélection est ensuite prise à la date définitive de sélection.
- (3) Les résultats réalisés lors d'un meeting à définir (juillet/août) compteront particulièrement pour la sélection dans les disciplines 100m, 200m, 100/110m haies. Les candidats de ces disciplines ont l'obligation de participer à cette compétition. Les exceptions doivent être approuvées par l'entraîneur chef Sprint/Haies.
- (4) Les résultats réalisés au meeting du 23/24 mai à Landquart et lors d'un second de concours multiple, qui sera défini ultérieurement, seront pris en compte et évalués pour la sélection dans la discipline Concours multiple.

#### *3.4.3. Sélection des relais*

- (1) Le relais est organisé sous forme de relais Medley (100m – 200m – 300m - 400m)
- (2) L'entraîneur chef Sprint/Haies peut proposer un relais en cas de potentiel de finale. Un relais sera composé uniquement de participants qui sont présents aux CE U28 via une sélection dans une discipline individuelle. Le coach de relais décide sur place en accord avec l'entraîneur chef Sprint/Haies de la composition des relais dans le sens des meilleures perspectives de réussite.

#### *3.4.4. Périodes de qualification*

Pour toutes les disciplines : 01.05.2021 au 15.08.2021

#### *3.4.5. Date de la sélection*

Dimanche, 15.08.2021

### 3.4.6. Limites CE U18

<b>Femmes</b>	<b>Discipline</b>	<b>Hommes</b>
11.95	<b>100m</b>	10.90
24.60	<b>200m</b>	22.05
56.50	<b>400m</b>	49.60
2:10.00	<b>800m</b>	1:55.30
4:35.00	<b>1500m</b>	4:00.00
9:50.00	<b>3000m</b>	8:35.00
---	<b>10'000m marche</b>	48:30.00
26:00.00	<b>5000m marche</b>	---
14.20 (0.762)	<b>100/110m H</b>	14.30 (0.914)
62.50 (0.762)	<b>400m H</b>	56.00 (0.838)
7:15.00	<b>2000m steeple</b>	6:14.00
1.76	<b>Hauteur</b>	2.03
3.65	<b>Perche</b>	4.60
5.90	<b>Longueur</b>	7.05
12.40	<b>Triple</b>	14.35
14.90 (3kg)	<b>Poids</b>	17.35 (5kg)
42.00 (1kg)	<b>Disque</b>	54.50 (1.5kg)
60.00 (3kg)	<b>Marteau</b>	68.00 (5kg)
49.00 (500g)	<b>Javelot</b>	67.00 (700g)
4900	<b>Concours multiple</b>	6500
Sur proposition, voir 1.4.3.	<b>Relais Medley</b>	Sur proposition, voir 1.4.3.

### 3.4.7. Dates de voyage prévues

Aller : Mardi, 24.08.2021

Retour : Lundi, 30.08.2021

## 4. Autres championnats internationaux

### 4.1. World Athletics Relays; 01-02.05.2021, Silesia (POL)

#### 4.1.1. Disciplines y.c. nombre d'équipes

Femmes : 4x100m (24), 4x200m (16), 4x400m (24)

Hommes : 4x100m (24), 4x200m (16), 4x400m (24)

Mixed : 4x400 (24), 2x2x400m (16), haies Shuttle (12)

#### 4.1.2. Période de qualification

1 janvier 2019 – 5 avril 2020 et 1 décembre 2020 au 11 avril 2021

#### 4.1.3. Limites

Femmes	Discipline	Hommes
43.90	<b>4x100m</b>	38.80
3:31.50	<b>4x400m</b>	3:03.80

Pour les autres disciplines il n'y a pas de limites. Les places, ou les places restantes pour les disciplines avec limite, sont attribuées en fonction des performances réalisées selon la liste des meilleurs pendant la période de qualification (voir 4.1.2.) au moment de la sélection.

#### 4.1.4. Conditions pour une sélection

Existence d'un concept de relais déposé par l'entraîneur chef jusqu'au 30.11.2020.

#### 4.1.5. Sélection

La sélection est faite dans le sens de l'équipe la plus performante.

#### 4.1.6. Date définitive de sélection

Lundi, 12.04.2021

#### 4.1.7. Dates de voyage prévues

Aller : Jeudi, 24.04.2021

Retour : Lundi, 03.05.2021

### **3.4 CE Team ; 19-20.06.2021, Cluj-Napoca (ROM)**

#### *3.4.1. Participants*

Un athlète s'aligne par discipline individuelle et deux relais.

#### *3.4.2 Disciplines*

100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 5000m, 100/110m haies, 400m haies, 3000m steeple, hauteur, longueur, perche, triple, poids, disque, marteau, javelot, 4x100m, 4x400m

#### *3.4.3 Nations participantes*

CZE, ESP, FIN, FRA, GBR, GER, GRE, ITA, POL, SUI, SWE, UKR (tbc)

#### *3.4.4 Sélection*

La sélection se fait dans le sens de l'équipe la plus performante.

#### *3.4.5 Date de sélection définitive*

Lundi, 07.06.2021

#### *3.4.6 Dates de voyage prévues*

Aller : Jeudi, 17.06.2021

Retour : Lundi, 21.06.2021